Accusé de réception en préfecture 078-217803626-20221122**Départérrént des** Reçu le 28/11/2022 **YVELINES**

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE

Canton de MANTES-LA-JOLIE

OBJET:

REGLEMENT SORTIES
FAMILLES DES CENTRES
SOCIAUX DE LA VILLE

Date de convocation : Mercredi 16 novembre 2022

> Nombre de Conseillers Municipaux :

En Exercice : **35** Présents : 28 Représentés : 6 Votants : 34

N° DELIBERATION:

N° 2022-XI-77

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Mardi 22 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le mardi 22 novembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents: Monsieur DAMERGY, Monsieur KOSSOKO, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Monsieur ROBISE, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOUP PLOUVIEZ, Madame SEBAYASHI, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur DRENEUC, Monsieur ENNOUNI, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Madame SABINO, Madame GENEIX, Monsieur LAROCHE et Monsieur NAUTH.

Absents excusés: Madame PEREIRA, Madame GOUJU, Monsieur CHIODELLI, Madame GICQUEL, Monsieur FONTAINE et Monsieur MORIN

Absente: Madame GUILLAUMÉ

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame PEREIRA donne pouvoir à Monsieur DAMERGY Madame GOUJU donne pouvoir à Monsieur BENHACOUN Madame CHIODELLI donne pouvoir à Madame EL ASRI Madame GICQUEL donne pouvoir à Monsieur NAUTH Monsieur FONTAINE donne pouvoir à Madame GENEIX Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur LAROCHE

Secrétaire : Madame HOUP PLOUVIEZ

Règlement sorties familles des Centres Sociaux de la ville

Le Conseil Municipal,

Considérant que la Commune propose un règlement des sorties familles des centres sociaux de la ville.

Considérant la nécessité de prévoir un règlement pour définir les modalités d'inscriptions de ce service,

Accusé de réception en préfecture 078-217803626-20221122-2022XI77-DE Reçu le 28/11/2022

OBJET:

REGLEMENT SORTIES
FAMILLES DES CENTRES
SOCIAUX DE LA VILLE

N° DELIBERATION:

N° 2022-XI-77

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix POUR et 6 CONTRE (Madame GENEIX, Madame GICQUEL (pouvoir), Monsieur LAROCHE (pouvoir), Monsieur FONTAINE (pouvoir), Monsieur MORIN (pouvoir) et Monsieur NAUTH)

DECIDE

Article 1er:

D'adopter le projet de règlement intérieur de « sorties familles des centres sociaux de la ville »

Article 2:

De charger Monsieur Le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 22 novembre 2022

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,

Sami DAMERGY

Certifié exécutoire après affichage et envoi au contrôle de légalité le :28.1.11.6.000

Le Maire